

BORDEREAU DES PRIX AUX ABONNÉS DU SERVICE



CCPL
Plouvorn

Règle arrondi : 4 décimales pour consommation et 2 décimales pour abonnement et autres prestations

TVA en vigueur au 01.01.24 (à titre indicatif)	Tarifs HT en € au 01.01.24	Tarifs TTC en € au 01.01.24	Coef. de révision *	Unités
--	----------------------------	-----------------------------	---------------------	--------

1 - REDEVANCE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Part Eau du Ponant	5,5	12,065	12,73	F1	U
Part Collectivité	5,5	4,770	5,03	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant - De 0 à 30 m ³	5,5	0,9870	1,04	F1	m ³
Consommation Part Eau du Ponant - De 31 à 150 m ³	5,5	0,6580	0,69	F1	m ³
Consommation Part Eau du Ponant - De 151 à 600 m ³	5,5	0,5810	0,61	F1	m ³
Consommation Part Eau du Ponant - De 601 à 1000 m ³	5,5	0,4830	0,51	F1	m ³
Consommation Part Eau du Ponant - Supérieur à 1001 m ³	5,5	0,4280	0,45	F1	m ³
Consommation Part Collectivité	5,5	0,9540	1,01	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Préservation des ressources en eau	5,5	-	-	-	m ³
Lutte contre la pollution	5,5	0,3000	0,32	-	m ³

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DES EAUX USEES (assainissement collectif)

Part Eau du Ponant	10	11,525	12,68	F2	U
Part Collectivité	10	6,820	7,50	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant	10	0,8010	0,88	F2	m ³
Consommation Part Collectivité	10	0,8600	0,95	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Modernisation des réseaux de collecte	10	0,1600	0,18	-	m ³
---------------------------------------	----	--------	-------------	---	----------------

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Abonnement semestriel SPANC (part Collectivité)	10	7,635	8,40	F2	U
---	----	-------	-------------	----	---

2 - AUTRES TARIFS EN VIGUEUR

FRAIS D'ACCES AU SERVICE	5,5	37,00	39,04	-	U
--------------------------	-----	-------	--------------	---	---

FRAIS DE GESTION DE RELANCE

1ère relance		10,00	10,00	-	U
Avis dépôt au contentieux		-	-	-	U

FRAIS DE RÉÉDITION NOUVELLE FACTURE

		10,00	10,00	-	U
--	--	-------	--------------	---	---

FRAIS DE DUPLICATA FACTURE IDENTIQUE

		3,00	3,00	-	U
--	--	------	-------------	---	---

FRAIS DE FERMETURE ET D'OUVERTURE DE BRANCHEMENT

	20	69,73	83,68	F3	U
--	----	-------	--------------	----	---

VERIFICATION METROLOGIQUE D'UN COMPTEUR

Etalonnage sur banc d'essai d'un compteur dans la limite de la tolérance du SIM à la demande de l'abonné lorsque le jaugeage se révèle exact	10	560,65	616,72	F3	U
--	----	--------	---------------	----	---

CONTRÔLE DE CONFORMITE USAGE DOMESTIQUE D'UNE RESSOURCE ANNEXE EN EAU (en maison individuelle)

1ère visite	10	133,87	147,26	F3	U
2ème visite	10	89,25	98,18	F3	U

CONTRÔLE DE CONFORMITE ASSAINISSEMENT COLLECTIF USAGER DOMESTIQUE (en maison individuelle)

Contrôle des installations privées dans le cadre d'une cession immobilière suivant prescriptions du cahier des charges, avec fourniture d'un rapport et Procès Verbal établi suivant le modèle arrêté par la Collectivité dans le cadre d'une opération ponctuelle	10	147,36	162,10	F3	U
Contrôle de conformité du bon raccordement des installations privées à un branchement existant à la demande de la Collectivité avec fourniture d'un rapport et Procès Verbal établi suivant le modèle arrêté par la Collectivité dans le cadre d'une opération ponctuelle	10	147,36	162,10	F3	U
Contrôle de conformité du bon raccordement des installations privées à un branchement existant à la demande de la Collectivité avec fourniture d'un rapport et Procès Verbal établi suivant le modèle arrêté par la Collectivité dans le cadre d'une opération groupée d'au minimum 5 branchements	10	103,16	113,48	F3	U
Contre-visite de contrôle de conformité	10	81,44	89,58	F3	U

REALISATION DE TRAVAUX					
Selon devis - Contacter le 02 29 00 78 78 ou rdv sur www.eauduponant.fr					
En dehors du domaine d'application des prix forfaitaires ci-dessus, les travaux et prestations sont facturés aux usagers sur la base des coûts de fourniture et de main d'œuvre suivants :					
- Coût d'unité d'œuvre ouvrier / employé	20	63,70	76,44	-	h
- Coût d'unité d'œuvre technicien	20	71,50	85,80	-	h
- Coût d'unité d'œuvre encadrement	20	75,40	90,48	-	h
- Coût d'unité d'œuvre Astreinte	20	127,40	152,88	-	h
Moyens techniques :					
- Hydrocureuse	20	63,70	76,44	-	h
- Caméra vidéo	20	14,30	17,16	-	h
- Mini tracto compact	20	23,40	28,08	-	h
- Camion Caisson 19 tonnes movibenne	20	35,10	42,12	-	h
- Dumper	20	16,90	20,28	-	h
- Minipelle 3,5 tonnes	20	15,60	18,72	-	h
- Minipelle 4,5 tonnes	20	18,20	21,84	-	h

*Coefficient de révision annuelle

Eau potable

$$F1 = 0,15 + (0,29 * ICHT-E_N / ICHT-E_0) + (0,36 * A_N / A_0) + (0,13 * FD_N / FD_0) + (0,07 * TP10A_N / TP10A_0)$$

avec :

- ICHT-E : indice de coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution (base 100 déc)
- FD : indice des frais divers (base 100 en 2010)
- A : tarif d'achat d'eau (part variable) au syndicat mixte de l'Horn
- TP10A : indice des travaux, canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux
- N : nombre d'années depuis la prise d'effet du contrat

Valeur initiale des indices connue au 1er juin 2021 :

- ICHT-E₀ = 122,8
- FD₀ = 105,0
- A₀ = 0,38
- TP10A₀ : 114,9

Assainissement collectif

$$F2 = 0,15 + (0,40 * ICHT-E_N / ICHT-E_0) + (0,07 * E_N / E_0) + (0,36 * FD_N / FD_0) + (0,02 * TP10A_N / TP10A_0)$$

avec :

- ICHT-E : indice de coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution (base 100 déc)
- E : indice de l'électricité tarif bleu professionnel option heure creuse 010534763 (base 100 en 2015)
- FD : indice des frais divers (base 100 en 2010)
- TP10A : indice des travaux, canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010)

Valeur initiale des indices connue au 1er juin :

- ICHT-E₀ = 122,8
- E₀ = 126,9
- FD₀ = 105,0
- TP10A₀ : 114,9

Travaux

$$F3 = 0,15 + (0,85 * TP10A_N / TP10A_0)$$

avec :

- TP10A : indice des travaux, canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010)

Valeur initiale des indices connue au 1er juin :

- TP10A₀ : 114,9